

LE DEVOIR

Femmes

JOURNÉE INTERNATIONALE

DIANE LAVALLÉE

Le Conseil du statut de la femme et le débat sur l'égalité sociale

Page 2



CAROLE THÉBERGE

La condition féminine sous l'angle de «la continuité et [de] l'ouverture»

Page 3



Revendications planétaires



Femmes transportant du ciment servant à la construction d'un trottoir à Bombay.

DESMOND BOYLAN REUTERS

Si Jean Charest pouvait déclarer cette semaine aux meneurs de la contestation étudiante qu'il n'y avait point motif à se plaindre, car «au Québec, on a les étudiants qui sont probablement les mieux traités au monde», que trouvera-t-il à dire aux femmes qui prendront d'assaut le 8 mars prochain l'Assemblée nationale: que tout va pour le mieux dans la Belle Province et qu'on pourrait donc parler d'autre chose?

À voir en effet le sort imposé à toutes celles qui jour après jour se retrouvent enfermées dans toutes ces «usines de misère», du Mexique à l'Asie du Sud-Est, ou à d'autres qui en Afrique doivent échapper à l'exploitation que leur imposent «leurs» hommes, à regarder ce qui attend en cette ère «néo-Bush» les femmes américaines qui se disent «responsables de leurs corps» et parlent d'avortement possible, qu'ont donc à se «plaindre» les femmes québécoises?

Difficile équité

Il en est toutefois plus d'une pour mettre sur la table quelques statistiques économiques. «En 2000, rappelle ainsi Diane Lavallée, du Conseil du statut de la femme, le revenu total moyen des femmes correspondait à 64,3 % de celui des hommes, selon les données du recensement de 2001. En outre, 61,5 % d'entre elles avaient obtenu un revenu moyen inférieur à 20 000 \$, ce qui avait été le cas de 40,3 % des hommes cette année-là.»

Il en est d'autres pour dire que le dossier de l'équité salariale, pourtant ici ouvert par une loi dûment votée, a pris beaucoup de retard, et qu'une entouloirpette pour le régler (qui consiste à fondre dans une même enveloppe augmentation de salaire et rattrapage salarial) est inacceptable: «Les femmes, déclare à ce sujet Lise Simard, conseillère en équité au Syndicat canadien de la fonction publique, ont droit à l'équité salariale, qui vient corriger une erreur du passé. C'est une correction à apporter entre le salaire des femmes et celui des hommes; on va la faire juste une fois, alors que la négociation revient régulièrement à l'ordre du jour.»



Manufacture de textile au Cambodge.

KHAM REUTERS

Et ce ne sont là que quelques-unes des affirmations qui seront répétées ce jour-là, en cette Journée internationale des femmes. Car leurs demandes vont plus loin, notamment par le dépôt d'une nouvelle charte des femmes. «Pour la question de l'égalité, nous aborderons la problématique du rôle de l'État; pour ce qui est de la liberté, nous parlerons des droits des femmes migrantes, informe la présidente de la Fédération des femmes du Québec, Michèle Asselin. En ce qui a trait à la solidarité, nous discuterons de la question de la lutte contre la pauvreté; pour la valeur de justice, nous

parlerons du milieu de travail; et pour la question de la paix, nous traiterons dans notre revendication de la violence faite aux femmes.»

Tour de terre

Une fois de plus, les femmes montent à l'assaut. Pas seulement au Québec, mais sur toute la planète. Comme cela avait été le cas lors de la Marche des femmes de l'an 2000, quand le mouvement d'inspiration québécoise avait mené à la manifestation en face du siège des Nations unies à New York. En 2005, c'est du Brésil qu'une action de même nature débutera en ce mardi de la semaine prochaine.

Cette marche de 2005, après avoir fait escale dans 51 autres pays, arrivera le 17 octobre au Burkina Faso pour un bilan qui sera effectué en une autre journée, soulignant elle aussi une autre situation inéquitable: la pauvreté, qu'aucune «mondialisation» gérée par une Organisation mondiale du commerce et une Banque mondiale n'a réussi encore à faire diminuer de façon notable.

Ce sera donc le 7 mai prochain que sera ajouté le motif québécois dans la «courtepointe de la solidarité». Assemblée tout au long du relais mondial, cette courtepointe traduira en images la Charte mondiale des femmes pour l'humanité dans toute sa diversité.

Car, il faut bien l'admettre, si un mot comme «féminisme» est maintenant moins entendu, cela ne veut pas dire que les femmes ont pour autant baissé les bras. Qu'il ait été ainsi impensable de prêcher il y a 30 ans pour une action commune, où hommes et femmes s'associent, comme le veut le Conseil du statut de la femme, cela indique plutôt que des gains ont été effectués, du congé parental au réseau des garderies, pour ne citer que les résultats atteints dans un seul secteur.

Il faut toutefois demander plus. À cet égard, un salaire égal à travail égal est un minimum. Après, il sera temps de s'inquiéter de la représentation féminine dans les divers cercles du pouvoir.

Normand Thériault

INTERNATIONAL

Droits et discrimination
Page 2

Charia et justice
Page 6

ÉQUITÉ

De la CSN à la FIIQ
Page 4

CULTURE

Anne Claire Poirier
Page 5

Littérature
Page 8

FÉDÉRATION

Charte
Marche mondiale
Page 7

• JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES •

Conseil du statut de la femme

De l'égalité de droit à l'égalité de fait

Devant les craintes que soulève l'avis sur l'égalité des sexes du Conseil du statut de la femme (CSF), Diane Lavallée, présidente de l'organisme, expose de long en large les analyses qu'il comporte et défend les approches qui y sont proposées.

CLAIRE HARVEY

En février 2004, la ministre Michelle Courchesne, à l'époque responsable du Secrétariat à la condition féminine et chargée de l'application de la Loi du Conseil du statut de la femme, confiait à ce dernier le mandat de définir un concept de l'égalité le plus large possible duquel il devait s'inspirer pour proposer les orientations et les axes d'intervention d'une politique gouvernementale. Intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, cet avis a fait l'objet d'une commission parlementaire en janvier, dont les travaux devraient reprendre au printemps. Il devrait être suivi d'une politique gouvernementale sur l'égalité à l'automne 2005.

Diane Lavallée explique que cet avis a permis de dresser le bilan des avancées des femmes depuis les 30 dernières années. «*Au cours de cette période, le gouvernement a mené plusieurs actions qui ont favorisé l'égalité*», dit-elle, en donnant pour exemple l'adoption de la Charte des droits et libertés de la personne, de la Loi sur le patrimoine et de la Loi sur l'équité salariale. «*Grâce au mouvement des femmes et au féminisme d'État, nous avons obtenu des gains dont bénéficie aujourd'hui l'ensemble de la population du Québec*», poursuit-elle.

Malgré ces gains, l'analyse du CSF démontre que l'égalité entre les femmes et les hommes n'est toujours pas atteinte. Selon Mme Lavallée, plusieurs facteurs sont à l'origine de ce phénomène. «*Les responsabilités additionnelles des femmes ont des conséquences importantes. Faute de mesures de conciliation travail-famille, la maternité est encore un facteur qui ralentit leur carrière. Sans compter que ce sont souvent les femmes qui s'occupent des parents âgés*».

Le résultat? Sur le plan économique, les écarts entre les femmes et les hommes sont encore considérables. «*Ainsi, en 2000, le revenu*

total moyen des femmes correspondait à 64,3 % de celui des hommes, selon les données du recensement de 2001. En outre, 61,5 % d'entre elles avaient obtenu un revenu moyen inférieur à 20 000 \$, ce qui avait été le cas de 40,3 % des hommes cette année-là», note-t-elle.

Par ailleurs, plusieurs femmes sont victimes de violence, «*un fléau social dont les répercussions sur les victimes sont exponentielles*», dit Mme Lavallée. Enfin, si les femmes sont plus nombreuses qu'autrefois dans les lieux de pouvoir, il leur reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour atteindre la parité.

Une stratégie en trois volets

Pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes, le CSF propose au gouvernement d'emprunter trois avenues. En premier lieu, l'organisme recommande d'utiliser l'approche spécifique, qui consiste à intervenir en faveur des femmes. Le concours «*Chapeau, les filles!*» (visant à favoriser la diversification professionnelle des étudiantes) fait partie des interventions de ce type. «*L'approche spécifique demeure primordiale pour prévenir les inégalités ou les corriger*», insiste-t-elle, mentionnant que des groupes féministes ont cru à tort que le CSF la minimisait au profit des deux autres.

Le CSF invite également le gouvernement à utiliser davantage l'approche transversale. Cela consiste à procéder à une analyse différenciée des politiques selon les sexes avant leur adoption, afin de prévoir les effets distincts qu'elles auront sur les femmes et les hommes, et à en tenir compte. «*Certaines lois peuvent paraître très neutres, mais introduire un biais sexiste important*, observe la présidente. *Cela a été notamment le cas du virage ambulatoire, dont le fardeau a été assumé surtout par les femmes, ou encore de la création des Conférences régionales des élus (CRE), qui a entraîné une diminution de la participation des femmes dans les instances régionales*».



Diane Lavallée

SOURCE CSF

Enfin, le CSF suggère l'approche sociétale, une avenue accordant un rôle accru aux acteurs sociaux et aux hommes dans le combat des inégalités affectant les femmes (elle a d'ailleurs fait couler beaucoup d'encre). «*Même si l'État a un rôle important à jouer, il ne peut à lui seul parvenir à changer les mentalités, d'où l'importance de mobiliser les organisations auxquelles l'État transfère des responsabilités*, affirme Mme Lavallée. *De même, il faut considérer davantage les hommes comme nos alliés dans cette cause-là*».

La présidente explique ici qu'on pourrait notamment intervenir davantage auprès des garçons et des filles pour prévenir la violence.

Un combat sur plusieurs fronts

En plus de combiner ces trois approches, le CSF recommande sept orientations pour corriger les inégalités entre les sexes. L'organisme conseille de lutter contre les stéréotypes sexistes et de faire la promotion de valeurs et de comportements égalitaires. Il faut également promouvoir l'égalité économique entre les femmes et les hommes. Pour ce faire, on pourrait notamment encourager la diversification professionnelle et soutenir l'insertion en emploi.

En matière de travail, le gouvernement et les acteurs sociaux doivent s'engager à promouvoir un meilleur partage des responsabilités entre les conjoints. Le CSF pense ici à la mise en place de congés parentaux suffisamment incitatifs pour

que les hommes soient intéressés à s'en prévaloir. «*L'État doit aussi adopter une politique familiale dans laquelle se retrouve une préoccupation majeure pour la conciliation travail-famille*», signale la présidente.

En ce qui a trait à la santé, le gouvernement doit miser sur l'approche intégrée pour s'assurer que les services tiennent compte des besoins différents des femmes et des hommes. L'organisme croit que la socialisation différente des femmes et des hommes les amène à adopter des comportements distincts à l'égard de leur santé et de celle de leurs proches.

De plus, le Conseil rappelle qu'il faut éliminer toute violence, entre autres la violence conjugale, les agressions sexuelles et les abus contre les personnes âgées. Il recommande également de lutter contre l'exploitation sexuelle, les recherches indiquant que les prostituées subissent beaucoup de violence.

Par ailleurs, la présidente du CSF pense qu'il faut viser la participation tant des femmes que des hommes dans la sphère politique, et insiste sur le rôle que l'État doit jouer en matière d'égalité. «*En vue de responsabiliser davantage les élus autour de l'enjeu de l'égalité, cette question devrait faire l'objet d'un suivi quinquennal dans le cadre d'une commission parlementaire*», expose Mme Lavallée. Enfin, l'organisme recommande la création d'une Table de partenaires de l'égalité réunissant, entre autres, des représentants du gouvernement, des syndicats, des regroupements régionaux, municipaux, du milieu des affaires et de celui de la santé.

Et qu'en est-il de l'avenir du CSF (la rumeur voulant qu'il disparaisse et que le Secrétariat à la condition féminine cède sa place à un Conseil de l'égalité)? En réponse à cette question, Mme Lavallée se veut optimiste. «*Il y aura toujours un organisme qui aura pour rôle de conseiller le gouvernement, qui documentera la question de l'inégalité et fera des représentations en commission parlementaire*».

Voilà autant d'orientations qui, selon la présidente du CSF, devraient favoriser le passage de l'égalité de droit à l'égalité de fait.

INTERNATIONAL

Perte de droits

«*La mondialisation a mis un peu les femmes à son service*»

En 1981, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) brisait l'ostracisme qui reléguait les droits des femmes au rang de questions de société subsidiaires. Depuis, de nombreux programmes d'action, issus notamment des conférences de Vienne, du Caire et de Beijing, sont venus soutenir cette introduction au chapitre des droits de la personne. De nombreux dossiers restent cependant en souffrance.

ESTELLE ZEHLER

La bataille pour la reconnaissance des droits des femmes s'est appuyée sur divers instruments. Si certains appartiennent intrinsèquement à la sphère juridique, telle la CEDEF ratifiée par le Canada en décembre 1981, d'autres se rattachent plus au domaine du politique. On peut citer à ce titre les Conférences mondiales de l'ONU pour la femme, dont celle de Beijing en 1995, qui a bénéficié d'une forte médiatisation.

«*Les années 1990 s'avèrent une décennie extrêmement prolifique du point de vue de l'adoption de programmes d'action*», confirme Lucie Lamarche, professeure au département des sciences juridiques de la faculté de science politique et de droit de l'UQAM. Cet ancrage dans les textes et cette visibilité accrue lui permettent également d'affirmer. «*On ne se sert plus des droits des femmes en agapes au droit international des droits de la personne*». L'emprunt et l'intégration d'un vocabulaire spécifique, par exemple la «*dimension de genre*», témoignent également de cette évolution. Des informations ventilées par sexe soutiennent dorénavant le travail et les analyses des Nations unies, soit une prise en compte des «*sexospécificités*» [sic].

Mettre fin à la violence

Les bases de la construction visant l'égalité entre les hommes et les femmes grâce à un accès égal et une opportunité égale à la vie politique et publique ainsi qu'à l'éducation, la santé et l'emploi ont donc été établies par la CEDEF. «*Je pense*, indique Lucie Lamarche,

que le dossier qui a le plus progressé depuis, c'est-à-dire dont on peut mesurer les incidences dans les actions privilégiées par les États, dans le comportement de l'aide internationale, dans le vocabulaire et les décisions des instances onusiennes ou autres institutions, c'est définitivement le dossier des violences faites aux femmes».

Si les programmes d'action sont plus fragiles du fait qu'ils relèvent du politique et non du droit conventionnel, leur contribution n'est pas moins vitale. Ainsi, la reconnaissance de la violence faite aux femmes comme étant une violation fondamentale des droits humains a été initiée dans la déclaration finale du programme d'action de la conférence de Vienne. De nettes avancées ont aussi été relevées dans le registre des questions liées à l'état civil, la nationalité, le droit au passeport et la migration. Enfin, l'importante mobilisation des années 1990 a permis également l'affirmation du droit des femmes à la santé reproductive.

Il existe toutefois un revers à la médaille lié, entre autres, à l'âge de certains instruments, aux présupposés qui leur sont contemporains, à leur isolement et à l'indépendance de leur *modus vivendi*, qui fait table rase des forces extérieures. «*Un effort constant doit être entrepris pour forcer la réintégration de la CEDEF dans la famille des grands instruments des droits de la personne. Ce défi ne fait pourtant pas sens*» [re-sic] du point de vue conceptuel, parce que tous les traités sont interdépendants les uns par rapport aux autres. Quant à la con-

VOIR PAGE 3: DROITS



Fédération
des travailleurs
et travailleuses
du Québec

FTQ www.ftq.qc.ca

VERS UNE ÉGALITÉ EXEMPLAIRE

La FTQ,
le plus grand
regroupement
de travailleuses
syndiquées au Québec,
travaille au quotidien
en appui aux luttes
des femmes

La FTQ, une vraie force
en action pour toutes les femmes

JOURNÉE
INTERNATIONALE
DES FEMMES
8 MARS 2005

Diversification des choix
Élimination de
Participation sociale
Égalité économique
Exercice du pouvoir
Élimination de la violence
Diversification des choix de formation
Partage des responsabilités familiales
Participation sociale

VERS UNE ÉGALITÉ EXEMPLAIRE

pour **Briller parmi les meilleurs**

Famille, Aînés
et Condition féminine

Québec

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

DROITS

« Une réflexion masculine est sur le point de se féminiser »

SUITE DE LA PAGE G 2

férence de Beijing, qui baignait dans une atmosphère d'économie libérale, un présupposé économique la sous-tendait. Ce raccourci se résumait à une équation fort simple: prospérité pour tous = prospérité pour les femmes. « Il faut continuellement remettre le lien d'interdépendance au devant de la scène », réaffirme Lucie Lamarche.

Le poids de la «gouvernance» globale

Du point de vue économique, le bât continue à blesser profondément. La lutte contre la pauvreté et les postulats économiques dans lesquels évoluent les droits des femmes sont à réexaminer. « La situation est difficile car les instruments des droits de la personne, y compris des droits des femmes, dont la Charte des droits de l'homme, la CEDEF, ne contiennent pas de prescriptions économiques particulières destinées aux États. »

La structuration de la logique globale est si puissante qu'elle tend à balayer le libre arbitre des États souverains quant au choix de leurs partenaires commerciaux ou autres. « La mondialisation a mis un peu les femmes à son service. Elles sont frappées de plein fouet. » La tension Nord-Sud s'intensifie lourdement et les femmes en payent le prix fort. Il suffit d'évoquer l'accès difficile aux ressources de base, les conditions régnant dans les maquiladoras (ateliers de confection) des zones franches, et les conséquences de la croissance du travail manufacturier. « On reste pantois devant la régression au XX^e siècle. C'est le retour de Germinal dans une société postmoderne. » Journées de travail de 18 heures, santé sacrifiée, atteintes à la dignité sont le lot de trop nombreuses femmes, et ce, pour un écu dérisoire visant à améliorer le sort de leurs familles. Les droits économiques et sociaux sont encore hermétiques à la «sexospécificité».

Toutefois, certains travaux de l'Organisation internationale du travail s'orientent dans cette voie en restaurant des indicateurs de vigilance pour scruter le travail partiel et le travail domestique, par exemple. Par-delà les États souverains, on essaie tout de même de dessiner un nouveau chemin pour concilier les droits des femmes et l'économie mondialisée. Cette échelle supranationale comporte cependant des écueils à surveiller, dont le désengagement des États-nations. « S'il est intéressant d'imaginer de nouveaux lieux de "gouvernance" globale, il n'en demeure pas moins que les droits des personnes sont destinés à bonifier la vie dans un rapport de proximité au bénéficiaire de ces droits. » Une réhabilitation de la capacité souveraine des États-nations est à entreprendre. L'État demeure l'entité à laquelle incombe au premier chef la responsabilité de la mise en œuvre des droits.

Le danger américain

D'autres nuages se profilent également à l'horizon de notre univers postmoderne. « Il y a des réali-



LETICIA LOZANO REUTERS

Femmes dans une fabrique de cigares au Pérou.

tés récentes qui nous inquiètent beaucoup. L'une d'elles, et non la moindre, c'est bien sûr la nouvelle politique américaine à l'égard de l'aide humanitaire. Cette orientation porte atteinte aux droits des femmes à la santé reproductive. En effet, le rétablissement du «Global Gag Rule» par le président G. W. Bush impose à nouveau des restrictions au financement américain des programmes de planification familiale. Dès lors que sont uniquement évoqués, au titre des services disponibles aux femmes, l'avortement et les techniques contraceptives, les organisations non gouvernementales perdent la possibilité d'obtenir ce financement.

Cependant, à l'aune du chemin parcouru, Lucie Lamarche reste positive: « Une réflexion masculine est sur le point de se féminiser. » Cette intégration s'effectuera probablement en accéléré, les femmes ayant désormais pris place dans l'espace international, contrairement à ce qui se passait au XIX^e siècle. Deux priorités urgentes se distinguent parmi les actions à entreprendre. La première, question de dignité humaine et de sécurité, réside dans l'amélioration du sort des femmes en situation de conflit ou en sortie de conflit. Errance, viol, déplacement, leurs droits les plus élémentaires sont bafoués. La seconde tient à la défense des droits économiques et sociaux des femmes. On ne peut les abandonner aux diktats abstraits d'une économie globale et de sa prospérité. Les responsabilités locales doivent être réactives et renforcées.

Une entrevue avec Carole Thérberge

Continuité et ouverture

La discrimination systémique à l'égard des femmes est « inacceptable »

Le récent remaniement ministériel a ramené la condition féminine à l'avant-scène, aux côtés de la famille et des aînés. Nouvelle ministre en titre, Carole Thérberge, se dit « ravie » de cette situation et promet une action menée sous le signe de « la continuité et [de] l'ouverture ».



ARCHIVES LE DEVOIR

Carole Thérberge

GUYLAINE BOUCHER

Comme beaucoup d'autres ministres du gouvernement libéral, la députée de Lévis, Carole Thérberge, prend les rênes d'un ministère engagé dans des questionnements majeurs. L'équation est particulièrement vraie en matière de condition féminine. La commission parlementaire amorcée en janvier dernier autour du document Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes a de fait soulevé les passions de nombreux groupes de femmes. Inquiètes de voir minimiser l'impact de la discrimination faite aux femmes, plusieurs se sont effectivement dites perplexes quant à la nouvelle ouverture manifestée à l'égard des hommes et des difficultés qu'ils vivent: décrochage scolaire et suicide notamment. La volonté du gouvernement de miser sur une politique sociale, axée sur l'égalité, a, de la même manière, soulevé les craintes des représentantes de groupes de femmes. Beaucoup redoutent de voir les actions spécifiques menées pour les femmes réduites à leur plus simple expression.

Se voulant rassurante, la nouvelle ministre prône l'écoute et l'ouverture. « Il est impossible d'aborder la question de la condition féminine en 2005 comme nous le faisons dans les années 1970. Beaucoup trop de choses ont changé. Il faut en tenir compte. On ne peut pas décider d'orientations qui influenceront toutes les sphères de nos vies sans entendre et prendre en considération tous les points de vue. Il faut écouter ce que chaque groupe a à dire et se montrer ouverts. Être ouverts tout en favorisant la continuité. »

Pas de revirement subit à attendre de ce changement de garde,

donc, à commencer par la commission parlementaire qui suivra son cours comme prévu. « Nous avons évidemment dû suspendre temporairement et reporter de quelques semaines les travaux entourant la commission parlementaire, mais ils se poursuivront. C'est fondamental. Nous voulons savoir ce que pensent les groupes des idées mises de l'avant », explique Carole Thérberge à ce sujet.

Potentiel d'amélioration

Prudente quant aux actions immédiates à entreprendre, la ministre reconnaît toutefois qu'une nouvelle politique est nécessaire. « Beaucoup de choses ont été faites depuis les 30 ou 40 dernières années pour faire progresser la condition des femmes, mais il y a un potentiel d'amélioration à plusieurs niveaux. Il y a, par exemple, encore de la discrimination systémique à l'égard des femmes. C'est inacceptable et il faut faire en sorte que ça change. Jusqu'où faut-il aller? Comment faut-il agir? C'est encore à voir. La commission parlementaire devrait nous permettre de déterminer des pistes d'action intéressantes. »

Dans la foulée des réformes entreprises par sa prédécesseure, Carole Thérberge n'exclut pas non plus l'élargissement du mandat du Conseil du statut de la femme. « Dès mon entrée en fonction, j'ai tenu à rassurer les gens. Le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine ont des missions différentes et complémentaires. Nous avons besoin autant de l'expertise de l'un que de l'autre. Il n'est donc pas question de les abolir. Quant à savoir si le mandat du Conseil pourrait être élargi pour s'étendre à la notion d'égalité entre les hommes et les femmes, c'est possible. Nous verrons ce qui ressort de la commission parle-

mentaire. » Les travaux parlementaires entourant la question devraient reprendre en avril prochain. La politique et les modifications législatives découlant de la consultation ne se concrétiseront toutefois pas avant l'automne 2005 afin, explique la ministre, « de compiler les commentaires préparés avec soin par les groupes entendus et de peser le pour et le contre. »

Rappelons que le document à l'étude a été produit par le Conseil du statut de la femme à la demande de l'ex-ministre responsable du dossier, Michelle Courchesne. Il propose sept pistes d'action, toutes orientées sur l'égalité entre les sexes. Il devrait mener à l'élaboration d'une politique destinée à prendre le relais du document Un avenir à partager, qui a guidé l'action gouvernementale en matière de condition féminine au cours des dix dernières années. L'axe privilégié est celui d'une politique transversale qui mettrait à contribution l'ensemble des intervenants du gouvernement, et ce, peu importe leur secteur d'activité. Une approche exigeante mais nécessaire, du point de vue de la ministre. « La question de l'égalité entre les hommes et les femmes touche tout le monde. Nous n'avons donc pas le choix de travailler de façon transversale. C'est évidemment très exigeant, mais nous sommes là d'abord et avant tout pour les citoyens et pour bien les servir, c'est la seule manière d'agir. »

Prendre le parti des Québécoises

Le Parti Québécois a toujours pris parti en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le congrès des 3, 4 et 5 juin prochain sera l'occasion d'actualiser nos priorités d'action sur cette question cruciale dans une société juste et démocratique. Malgré les avancées notables réalisées au Québec dans la dernière décennie, il faut non seulement consolider les acquis mais poursuivre la lutte contre les discriminations, particulièrement pour mettre un terme à la discrimination systémique envers les femmes.

C'est d'ailleurs la position que nous avons défendue dans notre mémoire sur l'avenir du Conseil du statut de la femme déposé devant la Commission des affaires sociales au mois de janvier dernier.

Vous pouvez le consulter au www.pq.org/memoire.

Pour un pays
équitable et sans
discrimination



Parti
Québécois

www.pq.org

ABONNEZ-VOUS

À LA GAZETTE DES FEMMES ou
OFFREZ UN ABONNEMENT-CADEAU POUR
SEULEMENT
1,60 \$ LE NUMÉRO



3 ANS - 15 NUMÉROS POUR 24\$
TAXES INCLUSES ET RECEVEZ LA PRIME DE VOTRE CHOIX.

• LE GUIDE **POUR LES 55 ANS OU PLUS**
PUBLIÉ PAR COMMUNICATION-QUÉBEC

OU

• LE GUIDE **PRATIQUE DE LA VIE À DEUX**
PUBLIÉ PAR LES ÉDITIONS PROTÉGEZ-VOUS

(QUANTITÉ LIMITÉE)

Gazette

DES FEMMES - Tout sur la condition des femmes d'ici et d'ailleurs.

- Nouvel abonnement** **Renouvellement** **Abonnement-cadeau**
 24\$ taxes incluses - 3 ans - 15 numéros + ma prime au choix: **Guide 55 ans ou plus**
 10\$ taxes incluses - 1 an - 5 numéros **Guide pratique de la vie à deux**

Nom _____ App. _____
 Adresse _____
 Ville _____ Province _____ Code postal _____
 Téléphone () _____ Courriel _____

J'offre un abonnement-cadeau de 3 ans 1 an **à:**

Nom _____ App. _____
 Adresse _____
 Ville _____ Province _____ Code postal _____
 De: _____ Téléphone () _____

J'inclus mon paiement
 Chèque Master Card Visa
 N° _____
 Exp: _____ Sexe: F H Signature: _____

POUR VOUS ABONNER
 > PAR INTERNET: www.gazettedesfemmes.com > PAR TÉLÉPHONE: 1 866 807-5514

> ou retournez ce coupon avec votre paiement à l'ordre de: > PAR TÉLÉCOPIEUR: (514) 721-9252

La GAZETTE DES FEMMES
 Service aux abonnements
 C.P. 11001, succursale Anjou
 Anjou (Québec) H1K 4H2

Numéro de TVA: R-10740438 Numéro de TVQ: 100874029
 Cette offre prend fin le 30 juin 2005. Prévoyez de 4 à 12 semaines pour l'entrée en vigueur de votre abonnement.
 Offre valide au Canada seulement.

Conseil du statut
de la femme
Québec

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

TRAVAIL

Il y a loin de la coupe aux lèvres en matière d'équité salariale

Adoptée en 1996 et devant entrer formellement en vigueur en 1997, la loi québécoise sur l'équité salariale n'a toujours pas réussi, quelque dix ans plus tard, à régler pour de bon et de façon satisfaisante le problème des inégalités salariales entre les femmes et les hommes. Selon la Commission de l'équité salariale, le principe même de l'équité se définit comme suit: «Un salaire égal pour un travail différent, mais équivalent.»

RÉGINALD HARVEY

Complexe dossier que celui de cette équité salariale où l'application de la loi comporte des écueils à répétition, en raison principalement des coûts entraînés et des changements de mentalité ou de culture exigés. L'équité salariale couvre le champ des emplois de juridictions provinciale et fédérale. Elle s'applique dans les secteurs privé, public et parapublic. Il y a des règles d'équité fixées selon le nombre de travailleurs de chaque entreprise. Dans la fonction publique du Québec, il faut également déterminer les catégories d'emploi à partir de plus de 600 titres d'emploi. Et tout ce qui s'ensuit et en découle...

Fort d'un jugement favorable à leur cause rendu en janvier 2004 par la juge Carole Julien de la Cour supérieure, les quatre grands syndicats que sont la FTQ, la CSN, la CSQ et la FIIQ se sont remis à la tâche récemment pour mettre un terme aux inégalités salariales. Toutes ces organisations sont unanimes à reconnaître l'ampleur de la tâche à achever, et elles ne peuvent pour l'instant prévoir le moment exact auquel les femmes auront finalement gain de cause dans toute cette saga. Par surcroît, celles-ci se dissocient fermement de la position gouvernementale qui veut inclure l'équité dans les enjeux de l'actuelle négociation dans le secteur public. Témoignages de femmes unies dans l'action pour faire valoir leur droit légalement reconnu.

La CSN blâme la Commission et les grands employeurs

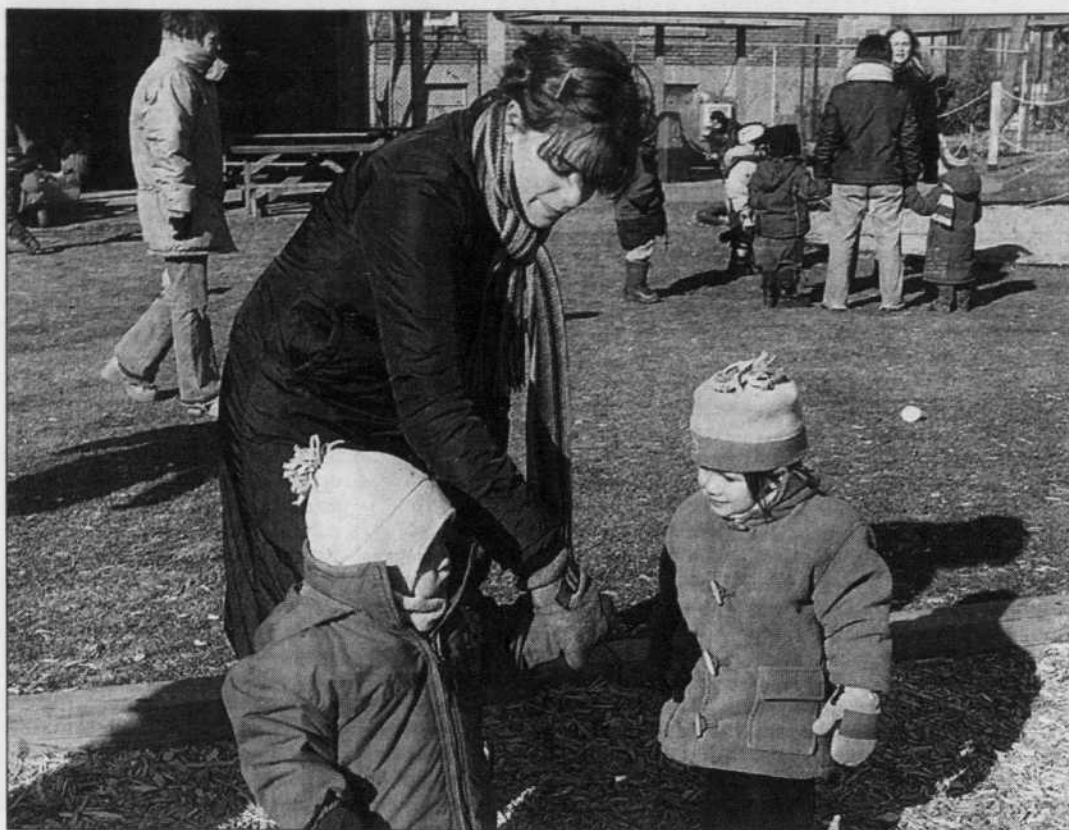
La présidente de la Confédération des syndicats nationaux, Claudette Carbonneau, rappelle la lutte historique des femmes pour obtenir le droit à l'équité salariale: «C'est une loi qu'on a véritablement arrachée par la

mobilisation des femmes, autant dans le milieu syndical que dans l'ensemble de la société. Il faut se souvenir que, en 1995, cela faisait partie des revendications québécoises de la Marche des femmes.»

Le patronat du Québec a mis en place un lobby très fort à l'encontre de ce projet de loi et la Commission de l'équité salariale n'a pas servi la cause de son application en s'acquittant mal de sa mission: «Cette organisation était là au fond pour faire la promotion de la loi, pour faciliter son cheminement, pour contribuer à aplanir les difficultés, pour changer les mentalités, pour épauler les parties et pour essayer de débarrasser ce dossier de son volet trop technique afin de mettre vraiment l'emphase sur les enjeux de base; ceux-ci relèvent de l'égalité et de la justice sociale. Elle a été très déficiente, cette commission, et elle n'a pas du tout joué son rôle en prenant à la fois des positions manifestement patronales et en étant plus que discrète: si elle avait pu se cacher entre le mur et la peinture, elle l'aurait fait! Elle a entretenu des relations extrêmement tendues avec le mouvement syndical et avec celui des femmes. Tout cela a rendu l'application de la loi très difficile et c'est très malheureux!»

Plusieurs grands employeurs québécois, au nombre desquels figure le gouvernement, sont venus contrecarrer ce projet, et Mme Carbonneau les pointe du doigt: «Je pense à d'autres exemples dans la grande entreprise. Prenons Métro-Richelieu, Desjardins ou IBM. Il y a tout de même 160 importants employeurs québécois qui ont décidé de se prévaloir du chapitre d'exception prévu par la loi en prétendant qu'ils avaient déjà accompli quelque chose en matière d'équité. D'ailleurs, le mauvais exemple venait de haut avec le gouvernement du Québec, qui était partie prenante à cette position.»

Malgré ces obstacles, la CSN a investi de nombreux efforts, sur plusieurs fronts à la fois, pour épauler le processus d'application de la loi dans les syndicats. «On a toujours refusé de baisser les bras, particulièrement dans le secteur public, là où la négociation était centralisée. Je suis très fière de rappeler que la CSN a été la première



Les travailleuses en garderie: un beau cas d'inéquité salariale.

organisation syndicale du secteur public à obtenir en 1999, au moment du renouvellement des conventions collectives, une entente avec le gouvernement du Québec sur la reprise des travaux sur l'équité salariale.» Une première brèche était ouverte et le débat était relancé sur une autre base.

Claudette Carbonneau présume que le dossier de l'équité aurait pu trouver une issue finale au terme de quelques mois supplémentaires de labeur, n'eût été de l'élection provinciale et du changement de garde survenus à Québec au printemps de 2003. En 2004 est tombé le jugement de Carole Julien, qui s'avérera favorable aux syndicats et ne sera pas contesté par le gouvernement; il sera toutefois suivi d'une longue période d'inertie avant que les pourparlers reprennent pour de bon en décembre dernier: «Un petit amendement de nature technique a été apporté à la loi sur l'équité salariale, qui a le mérite de servir aux parties afin de valider les travaux enclenchés sur la base de l'entente de 1999.» Le processus est relancé.

Présentement, «on en est à débattre avec la partie patronale sur la valeur des catégories d'emploi, après quoi les prochaines étapes consisteront à procéder à la comparaison entre les emplois féminins et masculins en utilisant tout le matériel recueilli. Par la suite, il s'agira

de savoir qui a droit à quoi, quels sont les montants compensatoires à verser, sur quelle période porte la "rétro" et en combien de versements le tout sera réglé. Il faut aussi s'entendre sur la manière dont on va maintenir l'entente sur l'équité salariale dans le secteur public.»

La FTQ à l'heure des bilans

Du côté de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), Louise Mercier, vice-présidente de la centrale et présidente du Comité de la condition féminine, laisse savoir que, selon la volonté manifestée par les participants au dernier congrès, le syndicat s'attellera prochainement à la tâche de dresser un bilan exhaustif du dossier de l'équité dans le secteur privé depuis l'adoption de la loi en 1996. «Dans les grandes entreprises, qui étaient dans l'obligation de mettre sur pied un comité sur l'équité, de façon générale, le processus est terminé et on en est pratiquement rendu à la phase du maintien de ce qui a été réalisé.»

Quant aux gains obtenus, «ils sont beaucoup moins importants que ce que les employeurs craignaient au début. On ne peut pas cacher que leur peur venait un peu de leur obligation de procéder à des ajustements très importants alors que ce n'est pas tout à fait ce que l'on constate. Certaines entreprises ont effectué des correctifs majeurs pouvant aller jusqu'à deux dollars de l'heure, mais ce fut le cas seulement de celles qui accusaient un net retard connu de tous. Pour les autres, les majorations se sont situées entre 25 sous et un dollar de l'heure.»

Les problèmes se posent toutefois avec plus d'acuité dans les PME de 10 à 49 employés. Pour celles qui comptent de 50 à 99 travailleurs, «ce n'est pas encore terminé parce que les employeurs n'ont cessé de retarder le moment de se pencher sur la question dans bien des entreprises». Les dirigeants ne sont pas ici soumis aux mêmes obligations que dans les grandes entreprises et les syndicats doivent mettre en place des groupes de travail pour faire avancer le dossier dans ces endroits: «A toutes fins utiles, on pourrait dire que 70 % du travail a été accompli dans ce secteur-là.» Dans les «10 à 49», la partie patronale traîne de la patte: «Un tiers seulement de celles-ci ont complété l'application de la loi.» Il est difficile d'effectuer des percées dans ce milieu qui demeure très fermé, parce que les syndicats sont souvent peu impliqués et que les employeurs feignent d'ignorer cette réalité juridique. Malgré un changement de cap effectué par la Commission de l'équité salariale depuis

environ un an, Louise Cormier considère que cet organisme fournit un appui mitigé dans ces cas.

Le SCFP refuse la proposition du Trésor

Conseillère en équité au Syndicat canadien de la fonction publique affilié à la FTQ, Lise Simard reconnaît que, à la suite de la reprise des travaux consécutive au jugement Julien, le dossier demeure très lourd dans le secteur public. Les travaux en évaluation des emplois par catégorie selon les deux sexes ont repris avec le Conseil du trésor le 3 mars: «On veut dégager des marges plus larges de consensus pour en arriver à des ententes et à la validation des évaluations. On est en train de réaliser la troisième étape du programme, qui devrait s'échelonner sur un échéancier de quelques mois encore. On se penche présentement là-dessus et ça va plutôt rondement. Déjà, un très gros travail de défrichage a été effectué et ce sur un échéancier de quoi on en arrivera tout simplement au calcul des évaluations des écarts entre les catégories féminine et masculine, ce qui devrait prendre très peu de temps.»

Il n'est absolument pas question pour Mme Simard de fusionner les dossiers de l'équité et de la négociation dans le secteur public, tel que proposé par le Conseil du trésor: «Les femmes ont droit à l'équité salariale, qui vient corriger une erreur du passé; c'est une correction à apporter entre le salaire des femmes et celui des hommes. On va la faire juste une fois, alors que la négociation revient régulièrement à l'ordre du jour. On ne comprend pas le gouvernement de vouloir mêler les deux choses.» Cela dit, elle demeure prudente et n'ose risquer de date relativement à un échéancier réaliste portant sur un règlement final.

La CSQ veut faire preuve de diligence

Première vice-présidente de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et responsable du dossier de l'équité, Louise Chabot se penche en premier lieu sur l'accord survenu en 2002 entre les enseignants et le gouvernement. Le Conseil du trésor concédait alors des redressements salariaux de 11 % au maximum de l'échelle, ce qui représentait un règlement de 256 millions de dollars. En contrepartie, les syndicats consentaient à un ajout conventionné de cinq heures de temps de présence en classe par

semaine: «L'entente de mai 2002 est venue, dans le fond, régler le différend important qui portait sur la durée du temps de travail, et celle-ci a reconnu que le travail des enseignants en était un à 100 %. C'est une avancée, sauf qu'il reste maintenant en litige le fait que, comme pour des centaines de catégories d'emploi au Québec, il n'y a toujours pas eu d'entente sur l'évaluation ou sur la valeur de l'emploi des enseignants.»

Dans ce but se déroule présentement une période d'affichage résultant des travaux passés et, en parallèle, se poursuit l'évaluation des quelque 600 catégories d'emploi dans les secteurs public et parapublic. Il y a regroupement des trois grandes centrales syndicales et de la Fédération des infirmières et des infirmiers du Québec (FIIQ) pour attendre cet objectif: «C'est une masse critique importante qui représente plus de la moitié des catégories d'emploi. Les travaux ont repris sur une base intersyndicale, un comité a été formé et le premier affichage a eu lieu.»

Selon les paramètres fixés au départ, le dossier de l'équité était censé être définitivement réglé en novembre 2005. Tel ne sera pas le cas et la vice-présidente de la CSQ fixe le temps dévolu pour finaliser les travaux en cours: «Les deux parties souhaitent qu'on procède avec diligence. Beaucoup a été fait mais il reste du pain sur la planche. On est rendu au cœur des enjeux, soit de trouver une juste valeur aux emplois féminins et de corriger les écarts avec les emplois masculins. Il n'y a pas de temps limite pour s'acquitter de cette tâche mais, si on regarde les délais prévus dans la loi, on s'aperçoit que c'est largement dépassé et qu'il faut agir rapidement.»

Un travail gigantesque à compléter pour la FIIQ

La présidente de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ), Jennie Skeene, qualifie de titanique le travail déjà effectué et celui qu'il reste à abattre pour atteindre l'équité. Elle calcule que le temps perdu dans ce dossier, soit depuis le jugement de la Cour supérieure de janvier 2004, est de l'ordre d'environ un an et demi: «On rappelle une partie de nos équipes qui s'attelle maintenant à la tâche. Il y a quatre ans, on avait fait compléter un questionnaire à un très grand nombre de salariés du secteur public, où il y a plus de 600 titres d'emploi. Quand vous recevez plus de 10 000 questionnaires complétés, un travail énorme suit, qui a été effectué une première fois.» Il reste à valider chacun des critères en accord avec la partie patronale.

Tout en se réjouissant de la complémentarité enrichissante qu'apporte le front commun intersyndical dans le déroulement présent des travaux, elle se refuse à fixer un échéancier quant à la résolution finale de l'ensemble de la problématique: «Au moment où on a entamé tout ce processus-là, on parlait de deux ans; mais quand on est en situation réelle, on se rend bien compte que c'est impossible de fixer une date d'échéance. On voudrait que ce soit demain, pourtant, de façon réaliste, on sait que ce ne sera pas le cas. N'empêche que la perspective idéale serait celle-là.»

Entre-temps et à l'instar de ses collègues syndicales, Jennie Skeene se dissocie de la volonté du Conseil du trésor de placer dans le même panier les oeufs de l'équité et de la négociation dans le secteur public: «C'est un dossier distinct. On va dire aux femmes: on ne fait pas l'équité et on va donner des augmentations régulières chaque année. Ou bien: on met tout l'argent dans l'équité et pour le reste, on ne fait plus rien. On pénaliserait alors d'autres groupes dans cette perspective-là. Ça n'a rien à voir ensemble!»

TABLE RONDE SUR L'ACTION INTERNATIONALE DES FEMMES

Le 8 mars 2005 à 12h, le Comité permanent sur le statut de la femme à l'Université de Montréal organise dans le cadre de la célébration de la Journée internationale des femmes une réflexion sur la participation et l'engagement des femmes pour le changement à l'échelle internationale.

Lors de la Quatrième Conférence des Nations unies sur les femmes qui s'est tenue à Pékin en 1995, les États ont pris l'engagement d'éliminer toutes les lois discriminatoires. En juin 2000, une Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies a fait le point sur la mise en œuvre du Programme d'action de Pékin à l'occasion de son cinquième anniversaire, et les États ont adopté un Document final dans lequel ils se sont engagés à réviser leurs législations nationales en vue de s'efforcer de supprimer les dispositions discriminatoires dès que possible, de préférence d'ici à 2005. Mais à l'aube de l'échéance de 2005, un certain nombre de lois explicitement discriminatoires à l'égard des femmes restent en vigueur dans beaucoup de pays. Source: Equality Now Organization

Pour mettre en lumière les efforts constants des femmes pour transformer les promesses formulées par les États il y a dix ans en réalité, nous recevrons:

CATHERINE BRUNET, comédienne et ambassadrice, Unicef
ANA MARIA SEGHEZZO D'URBANO, militante, Fédération des femmes du Québec

ANNE SAINTE-MARIE, responsable des communications, Amnistie internationale
Pour plus d'informations: Andrieu Labrie
514-343-6111 # 1668

Pavillon Roger-Gaudry, local M-415
Université de Montréal

MEM + IRE

« Je suis née femme, je suis devenue cinéaste. »

Enfin sur DVD!

L'ŒUVRE DE
Anne Claire Poirier

Un coffret de 5 DVD regroupant onze films, un entretien avec la cinéaste et de nombreux suppléments.

Pour commander:
www.onf.ca/boutique
Téléphone: 1 800 267-7710
Également offert en librairies et autres magasins spécialisés.

Une production de l'Office national du film du Canada

FEMMES
D'ICI ET
D'AILLEURS

En marche vers
l'égalité
la liberté
la justice
la paix
la solidarité



LA VRAIE FORCE DES
PROFESSIONNELLES EN SOINS

• JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES •

CINÉMA

Femme avant tout Tout l'œuvre d'Anne Claire Poirier

Œuvre de cinéma, œuvre d'art, les films d'Anne Claire Poirier sont profondément inscrits dans l'imaginaire et l'histoire des Québécoises et Québécois. Également œuvre de foi, œuvre d'engagement, œuvre de présence, ils ont donné naissance aux femmes sur la scène publique. Maternité, avortement, viol, vieillissement, toxicomanie, deuil, aucun défi n'était trop grand, aucun tabou trop puissant, aucune douleur trop paralysante pour entraîner l'abandon. Tour à tour fiction et documentaire, le cinéma d'Anne Claire Poirier recèle la force de poser les questions sans asséner de réponses. Il invite spectatrices et spectateurs à s'extirper de la cacophonie environnante pour écouter les silences qui les habitent.

ESTELLE ZEHLER

« Mon cinéma sera toujours au féminin. C'est comme ça; ce n'est ni mieux, ni moins, je suis une femme », disait-elle en 1980. Féministe, Anne Claire Poirier? Elle ne se plie guère à cet étiquetage et rejette par ailleurs tous les mots en «-isme» par crainte de dogmatisme. « Mais, affirme-t-elle, si le mot féministe veut dire souhaiter le mieux-être des femmes, je l'ai été profondément et je le suis encore. » Les propos de Jacques Godbout, écrivain et cinéaste, ne surprennent donc pas: « Anne Claire Poirier était naturellement une féministe, avant que le mouvement ne se fasse un nom. » Car femme elle est avant tout. Femme, épouse, mère, parente, amie et cinéaste en un tout, indissociable. Vindicative: jamais.

Le propre de son œuvre tient sans doute à la mise à plat de questions sociales, non pour les retrancher de l'ensemble qu'est la société au profit d'une indépendance stérile, mais au contraire pour les cerner et ainsi les rattacher au tout dans une perspective d'équilibre, d'harmonie. « Mais c'est quand, à quel moment, toi puis moi, on s'est éloigné l'un de l'autre ensemble? », répète la narratrice de son film, *Les Filles du Roy*. Plan après plan, de paroles en silences, la cinéaste mène le public à traquer les faux-fuyants, l'invite à la découverte de son identité et par là-même renforce le lien social.

sibles pour l'autre moitié de l'humanité. En refusant de baisser les bras, elle a fait évoluer le contentieux millénaire entre les camps retranchés qu'occupent les deux sexes. »

Écriture singulière

Non seulement elle impose des nouveaux sujets à l'ONF, mais elle le fait dans une écriture singulière. Non pas une écriture féminine — car il n'existe pas d'écriture féminine, qu'elle soit cinématographique ou littéraire, comme elle se plaît à le rappeler — mais singulière dans sa forme. Si *La Fin des étés* (1964) est de l'ordre de la dramaturgie, son œuvre prend réellement son envol dans le documentaire-fiction, un mélange où l'expression artistique et la mise en scène sont vitales.

Mais là encore, les velléités d'étiage auxquelles nous nous plaignons la font réagir en 1983: « Je ne comprends pas la si grande distinction qu'on semble vouloir faire entre le documentaire et la fiction puisque, pour moi, la fiction n'est finalement qu'un documentaire subjectif. » Marcel Jean, producteur exécutif au Studio Animation et Jeunesse de l'ONF, souligne: « Elle croit au montage et ne craint pas de l'utiliser pour élargir la portée de ses films. » Le scénario progresse donc en alternant fiction, documentaire et images d'archives. Son fil conducteur se plie, s'éloigne, dessine des arabesques et revient à son axe central dans un mouvement continu, autorisant ainsi une distanciation pour mieux saisir le chemin parcouru. Mise en abîme du cinéma, mise en abîme du récit, Anne Claire Poirier rappelle l'existence de la caméra et de la cinéaste.

Au-delà des tabous

Véritable morceau d'anthologie, *Les Filles du Roy* (1974), scénarisé en collaboration avec Marthe Blackburn, est l'un des six films de la série « En tant que femmes ». Une hypothèse formulée par Jeanne Morazain-Boucher, Monique Larocque et Anne Claire Poirier sous-tendait la série: « La majorité des femmes accordent leur comporte-

ARCHIVES LE DEVOIR
Anne Claire Poirier

ment à une réalité sociale aliénante qu'elles entretiennent elles-mêmes, consciemment ou inconsciemment, faute de choix. »

Définies jusque-là uniquement en fonction de leur mari, transparentes et sans texture, et ce, malgré le fait qu'elles représentent près de la moitié de la société, les femmes devaient entreprendre elles-mêmes la quête de leur identité, une identité enracinée avec force dans ce Québec. « On fait toutes partie de la petite histoire, mais je commence à me demander si elle est si petite que ça. » Toutes? L'Indienne, la fille du Roy, la religieuse, la Corriveau, la femme-colon, la mère, la travailleuse, la femme-objet. Et elle, Valérie, incarnée par Danielle Ouimet, qui dévoile son corps, un corps qui appelle au regard, un corps dans sa réalité. « Ce film, précise Anne Claire Poirier, correspondait à une période difficile de discussions où il y avait des moments d'amertume dans les contacts et les échanges hommes-femmes. Je trouve que c'est un film qui abordait avec amour ces relations qu'il fallait qu'on continue à construire parce qu'il y avait des trous dedans. » Regarde-moi...

Mourir à tue-tête, autre pièce maîtresse de son œuvre, soulève les passions en 1979. En effet, fai-

sant fi de l'interdit qui entoure le sujet, elle décide de traiter du viol. Le thème impose un détour par la fiction. Le viol sera celui de Suzanne, dont le rôle est tenu par Julie Vincent. Mais le crime sera également anonyme dans les images d'archives appelant à l'écran toutes les jeunes Africaines excisées et la foule douloureuse des Vietnamiennes.

Véritable gageure que de filmer une scène de viol sans l'offrir aux voyeurs. La caméra pose son regard en alternance tantôt sur le violeur, tantôt sur la victime. Mais ce n'est pas le tournage qui a constitué la difficulté, se souvient Anne Claire Poirier: « C'est la recherche qui a été épouvantable. » Le viol est révélé dans toute sa brutalité sordide, tandis que la peur et la honte envahissent avec ténacité l'existence des victimes. Inexorablement? Et pourquoi le viol? Et la justice, où est-elle? Dans une société suspicieuse à l'égard des victimes et nantie à l'époque d'appareils judiciaire et médical totalement inadaptes, la cinéaste codamne le viol en tant que crime d'État lors d'une scène surréaliste dans un tribunal. « C'est un crime de domination, de prise de possession. » Un crime qui guette toute femme.

Henri Barras, professeur d'histoire de l'art mais aussi chroniqueur et metteur en scène, déclare à propos d'Anne Claire Poirier: « ... elle sait, de l'intérieur, l'abnégation et le courage qu'il faut pour aborder ses démons enfouis et leur donner un visage qui peut être régénérant pour soi et inspirant pour les autres. » Aussi, c'est ce médium qu'elle utilisera pour témoigner de la mort de sa fille Yanne, assassinée. Tu as crié LET ME GO (1996), vibrant appel à la tolérance, pénètre le monde de la toxicomanie et de la prostitution.

Hélène Girard, dans le documentaire *Entretien avec Anne Claire Poirier* réalisé par Nicole Giguère, indique: « Elle est allée très, très loin dans l'expression de la souffrance des gens qui vivent le problème de l'héroïne et de la morphine. » Tandis qu'elle accom-

pagne Yanne, d'autres parents se joignent à elle, le pas alourdi par l'absence et les questions. Au bout du tunnel, toutefois, Anne Claire Poirier choisit de faire lui-même l'espérance.

Auteure et artiste

Si certains de ses films tendent désormais à perdre de leur actualité, tel *De mère en fille* (1968), ils ne cristallisent pas moins certaines questions révélatrices de tensions et d'interrogations sociales larvées en une période donnée. Le cinéma d'Anne Claire Poirier n'est pas fortuit et ne peut laisser indifférent car il se faufile jusque dans les retranchements les plus secrets des femmes et des hommes. Henri Barras écrit: « Elle aborde le cinéma en auteure, fait du cinéma en artiste et son art est une urgence. » La responsabilité du cinéma est de témoigner, estime-t-elle: « L'ensemble d'une cinématographie constitue une mémoire des plus importantes que la société peut s'offrir, qu'elle doit s'offrir. » Pour sa part, elle y a contribué avec de nombreuses et nombreux complices. Aujourd'hui, elle souhaite aux femmes présentes dans le monde du cinéma, qui sont plus nombreuses mais en arrachent toujours, plus de facilité dans leur métier. Beaucoup reste à accomplir pour le mieux-être des femmes. Le changement souhaité n'est pas encore arrivé; Anne Claire Poirier admettra son avènement le jour où la façon de diriger notre société évoluera. « Je pense que les valeurs inscrites actuellement sont encore très colorées de pouvoir masculin. » Mais elle y croit, la nature des lois changera. Chapeau bas, Madame Poirier.

Un coffret DVD, intitulé *L'Œuvre de Anne Claire Poirier*, rassemble désormais l'essentiel de ses films (La collection « Mémoire » de l'ONF) ainsi que ses réflexions sur les femmes et le 7^e art. Le recueil est complété par le film de Nicole Giguère, *Entretien avec Anne Claire Poirier*.



Carole Thérberge

Ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

C'est un grand honneur pour moi d'assumer la responsabilité de la Condition féminine au sein du gouvernement. De toute l'histoire du Québec, notre gouvernement a le cabinet le plus féminin. Nous savons à quel point il est important que les Québécoises occupent des postes décisionnels et notre objectif est de faciliter leur accès à toutes les sphères de la société, en les soutenant de façon tangible.

La pleine égalité entre les femmes et les hommes constitue un objectif primordial, et nous avons entrepris à ce sujet une vaste consultation en commission parlementaire. Celle-ci nous permettra de proposer un nouveau contrat social fondé sur les valeurs de respect, de justice et de liberté chères à la société québécoise.

Je profite de cette occasion pour souhaiter à toutes les Québécoises une Journée internationale des femmes remplie de solidarité, d'échanges et de partage!

Québec

• JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES •

Droits et justice

L'égalité des sexes à l'heure de la charia

« Beaucoup d'acquis en matière de droit familial pourraient être contournés par les tribunaux islamiques »

Loi basée sur le Coran et la tradition islamique, la charia est très controversée dans les pays occidentaux puisqu'elle accorde des droits différents aux hommes et aux femmes. Avec la Loi sur l'arbitrage, la charia est actuellement pratiquée discrètement en Ontario, mais le ministère de la Justice étudie la possibilité de l'intégrer officiellement à son système de droit en instaurant des tribunaux islamiques pour régler les questions de droit familial.

MARTINE LETARTE

La loi islamique comprend plusieurs règles religieuses, politiques, sociales et privées permettant aux musulmans d'organiser leur vie de manière à ce qu'elle soit la plus vertueuse et utile possible, tout en les préparant à leur salut. La charia est sujette à diverses interprétations puisqu'elle n'est pas clairement écrite et codifiée. Elle est appliquée différemment dans chaque pays musulman, mais certaines règles familiales demeurent semblables.

Par exemple, contrairement à l'homme, la femme n'a pas le droit de demander le divorce. Si le couple se sépare, les enfants reviennent au père dès que le garçon a 7 ans et la fille, 9 ans. En matière d'héritage, la femme reçoit beaucoup moins que l'homme s'ils ont un lien de parenté égal avec le défunt.

Le cas de l'Ontario

Conçue pour le domaine commercial, la Loi sur l'arbitrage de 1991 en Ontario permet de régler, sur une base volontaire, des litiges hors Cour de droit civil. L'arbitrage a toutefois rapidement été utilisé pour régler des questions de droit familial, puisque le *Common Law* de l'Ontario ne l'interdit pas, contrairement au *Code civil du Québec*. En 2003, un groupe de musulmans a demandé au gouvernement ontarien d'instaurer des tribunaux d'arbitrage islamiques structurés et officiels, comme les juifs en ont depuis longtemps.

La reconnaissance de la loi islamique en matière de droit familial par le système juridique ontarien serait un grand pas vers l'avant, croit le cheikh chiite Mohammad Nadim, de la mosquée Fatima Az-Zahra à Montréal-Nord. « Tous les musulmans se marient et se divorcent selon la charia mais, présentement, ils doivent aussi le faire selon

la loi canadienne. Ce serait beaucoup plus facile pour tout le monde si chaque religion pouvait appliquer ses lois comme elle l'entend. »

La requête a grandement choqué plusieurs musulmans et non-musulmans inquiets du principe d'égalité des sexes. « L'utilisation de la loi musulmane en droit de la famille est problématique puisqu'elle est souvent interprétée par des gens très conservateurs qui ne respectent pas les droits des femmes », constate Nuzhat Jafri, du Conseil canadien des femmes musulmanes.

Les règles de la charia sont pourtant équitables, du point de vue du cheikh Mohammad Nadim. « Prenons l'exemple de la loi sur l'héritage. La fille reçoit le tiers de la valeur des biens, alors que le garçon en reçoit les deux tiers, mais il doit assurer toutes les responsabilités financières de sa famille. » Cette règle prouve plutôt que « la charia est un régime patriarcal qui accorde des droits très différents aux hommes et aux femmes », selon la présidente de l'Association des femmes iraniennes de Montréal, Elahé Machouf.

Le rapport Boyd

Pour déterminer si la Loi sur l'arbitrage peut être discriminatoire envers certains groupes vulnérables, le ministre de la Justice de l'Ontario a commandé un rapport à Marion Boyd, ancienne procureure générale et ex-ministre de la Condition fé-



Andrée Côté, directrice des affaires juridiques de l'Association nationale de la femme et du droit.

mine au sein du gouvernement du Nouveau Parti démocratique.

En décembre dernier, la conclusion du rapport a créé une onde de choc dans le monde entier: Mme Boyd appuyait l'instauration de tribunaux islamiques. Pour éviter que les gens soient forcés d'y recourir, elle proposait que chaque partie du litige obtienne, si désiré, un avis juridique indépendant avant d'accepter d'aller en arbitrage. Elle recommandait aussi que certaines décisions puissent être contestées en Cour de droit civil.

Les recommandations du rapport sont insuffisantes pour protéger les droits des femmes, croit la directrice des affaires juridiques de l'Association nationale de la femme

et du droit, Andrée Côté. « Mme Boyd ne tient pas compte de la réalité des femmes croyantes qui doivent subir la pression des autorités religieuses et de leur communauté en faveur de l'arbitrage. Ces femmes sont souvent vulnérables et elles ne connaissent pas toujours leurs droits, surtout celles qui viennent d'immigrer. » L'avocate s'inquiète aussi du fait que, selon les recommandations du rapport Boyd, le droit familial deviendrait privé et ne serait plus tenu de respecter la Charte canadienne des droits et libertés.

Des conséquences globales

Le ministère de la Justice de l'Ontario n'a toujours pas commenté le rapport Boyd, mais s'il décidait

d'instaurer des tribunaux islamiques, ce serait lourd de conséquences pour les femmes, s'inquiète Andrée Côté. « Pendant des années, il y a eu des batailles en Cour suprême pour réformer le système de droit de manière à ce que les femmes et les hommes soient traités équitablement. Beaucoup d'acquis en matière de droit familial pourraient être contournés par les tribunaux islamiques, ce qui causerait un problème démocratique. »

Les lois canadiennes pourraient être plus sensibles aux réalités des autres cultures, mais Elahé Machouf demeure convaincue qu'elles protègent bien les citoyens. « Les femmes musulmanes ne doivent pas être jugées par une loi différente de celle des autres femmes. Ce serait discriminatoire », tranche-t-elle.

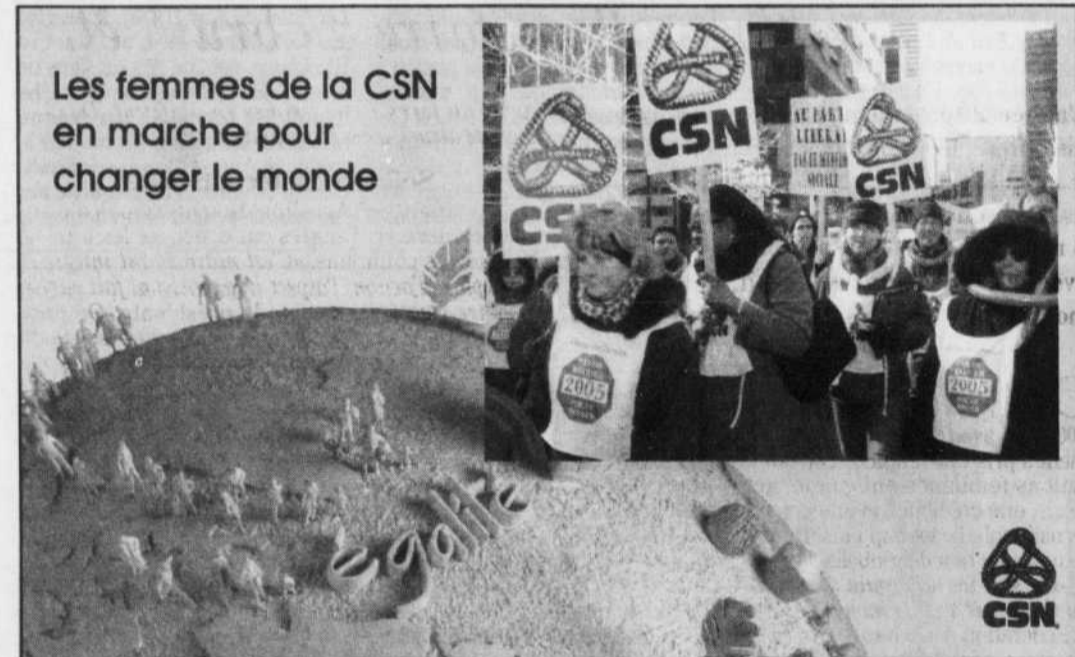
Plusieurs pourraient être influencés par l'initiative de la province de l'Ontario si elle donnait le feu vert aux tribunaux islamiques. L'imam aux mosquées des universités Concordia et McGill, Salam Elmenyawi, a étudié les ouvertures possibles de la législation québécoise qui pourraient permettre l'arbitrage religieux, mais l'ancien ministre québécois de la Justice s'est publiquement prononcé contre toute modification du *Code civil*. Les retombées pourraient également dépasser les frontières. « Le Canada est reconnu mondialement comme étant un pays progressiste. Si l'Ontario intègre la charia à son système juridique, des musulmans conservateurs revendiqueront les mêmes droits partout en Occident », s'inquiète Nuzhat Jafri.

Ensemble, nous changeons le monde



Fédération autonome du collégial

www.lafac.qc.ca



Les femmes de la CSN en marche pour changer le monde



L'ÉQUITÉ SALARIALE

CHANGER LES RÈGLES DU JEU



À chaque 8 mars, Journée internationale des femmes, l'occasion est donnée de réfléchir et de mesurer le chemin parcouru dans l'exercice du droit à l'égalité. Dans une société moderne où les femmes participent largement à l'activité économique, quoi de plus juste que de reconnaître la vraie valeur du travail des femmes par une rémunération équitable. La Commission de l'équité salariale est donc fière d'être l'institution qui contribue à faire reculer le sexisme et à changer les règles du jeu de l'évaluation des emplois et de la fixation des salaires. Tout cela pour le mieux-être des travailleuses!

Bonne Journée internationale des femmes à toutes!

La présidente,

Rosette Côté

Commission de l'équité salariale Québec



Pour passer de l'égalité de droit à l'égalité de fait pour les femmes,...

L'État doit :

- démontrer une volonté politique claire;
- maintenir les institutions qui font sa renommée.

Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec

SPGQ

Femmes d'ici et d'ailleurs...
Changeons le monde



CSQ

Centrale des syndicats du Québec

Quotidiennement,
la CSQ s'y emploie

www.csq.qc.net

• JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES •

Fédération des femmes du Québec

Le 8 mars de la différence

« L'État a un rôle majeur à jouer dans la lutte contre la discrimination »

Le 8 mars, les femmes sont à l'honneur. Et la Fédération des femmes du Québec (FFQ) entend bien profiter de la Journée internationale des femmes pour présenter certaines revendications auprès du gouvernement de Jean Charest.

MALORIE BEAUCHEMIN

Le 8 mars, « nous profiterons du fait que c'est aussi la date de l'ouverture de la session parlementaire du gouvernement Charest, le début des travaux à l'Assemblée nationale, souligne la présidente de la FFQ, Michèle Asselin. On a un message clair à envoyer aux élus. »

Se basant sur la Charte mondiale des femmes pour l'humanité, la Fédération présentera cinq revendications bien précises touchant cinq grandes valeurs, soit l'égalité, la liberté, la solidarité, la justice et la paix, le tout « collé à la conjoncture actuelle », affirme la présidente. Bien évidemment, ces requêtes ne seront rendues publiques que le 8 mars, par le biais d'un point de presse. Mais d'ores et déjà, Michèle Asselin souligne que les revendications seront conséquentes avec la Marche mondiale des femmes qui avait été organisée par la FFQ en 2000.

« Pour la question de l'égalité, nous aborderons la problématique du rôle de l'État; pour ce qui est de la liberté, nous parlerons des droits des femmes migrantes, ajoute la présidente. En ce qui a trait à la

solidarité, nous discuterons de la question de la lutte contre la pauvreté; pour la valeur de justice, nous parlerons du milieu de travail; et pour la question de la paix, nous traiterons dans notre revendication de la violence faite aux femmes. »

Rendez-vous à la place
Emilie-Gamelin

En début de journée le 8 mars, les représentantes de la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes (entité aujourd'hui autonome, mais qui a pris naissance dans la FFQ) prendront la parole publiquement à la place Émilie-Gamelin devant des femmes de tous les milieux, militantes, syndicalistes, travailleuses, etc., avant de se rendre à Québec pour remettre en mains propres aux élus ces revendications.

« Nous considérons que l'État a un rôle majeur à jouer dans la lutte contre la discrimination », soutient Michèle Asselin. C'est pour cette raison qu'il importait à la FFQ de se rendre directement aux hautes instances décisionnelles afin de déposer leurs revendications pour une société plus juste, égalitaire, libre et solidaire.

Ailleurs au Québec, des dizaines de groupes de femmes de



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Michèle Asselin

toute sorte prendront aussi la parole afin d'attirer l'attention des élus locaux et régionaux sur l'importance de la lutte contre la discrimination sous toutes ses formes, et en particulier celle dont sont victimes les femmes. Les groupes de femmes iront porter les revendications québécoises au bureau de leur député(e) « afin de les interpeller sur le monde que nous voulons bâtir [...] et les moyens pour y parvenir au Québec », affirme le site Internet de la Fédération. Les mêmes thèmes d'égalité, de liberté, de solidarité, de justice et de paix seront abordés, et les différents groupes de femmes prendront

ensemble connaissances des revendications présentées à l'Assemblée nationale et de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité, et pourront ainsi diffuser l'information à leurs militantes et à la population.

« Le 8 mars, toutes sortes d'organisations de femmes seront actives, des organisations communautaires, des groupes locaux, régionaux, nationaux, des comités sur les femmes à l'intérieur des syndicats, etc. », souligne Michèle Asselin.

Une organisation solide

La Fédération des femmes du Québec, dans les faits, regroupe plus de 160 membres associatifs, organisations et autres groupes, en plus des 700 membres individuels de tous les âges. Il s'agit donc de milliers de femmes qui travaillent, ensemble ou par projets indépendants, à lutter « contre les discriminations que vivent les femmes », soutient Mme Asselin.

Lors du plus récent congrès d'orientation de la Fédération, en 2003, les militantes ont redéfini clairement leurs priorités et les objectifs du mouvement. « Nos objectifs et revendications s'articulent autour de trois axes: la lutte contre la pauvreté, la lutte contre la violence, et la lutte contre la discrimination, ainsi que les deux priorités qui en découlent, soit la lutte contre le racisme et l'homophobie », rappelle la présidente.

Il s'agissait de priorités établies depuis longtemps dans cet

ensemble organisationnelle de près de 40 ans. Mais le congrès d'orientation a permis de confirmer un quatrième axe prioritaire, soit la lutte contre la mondialisation. « Il y a une prise de conscience, au Québec, à propos de l'impact de la mondialisation sur nos conditions de vie et de travail », souligne Michèle Asselin. On commence à comprendre que les conditions de vie des uns influencent celles des autres. On ne peut plus fonctionner en autarcie. »

Mais à l'instar de beaucoup d'organisations militantes, la FFQ a de la difficulté à survivre financièrement et fonctionne à l'aide notamment de dons d'individus, de quelques subventions fédérales et provinciales, de l'apport des communautés religieuses et du soutien de quelques organisations syndicales. « C'est une petite infrastructure, mais avec un important réseau de militantes », confie la présidente, elle-même impliquée dans des regroupements de femmes depuis plus de 20 ans.

Luttes d'hier

Depuis ses débuts, la FFQ tente de jouer un rôle de promotion, de défense et de critique dans tous les dossiers touchant les femmes, notamment auprès des gouvernements successifs. Groupe de pression progressiste, la Fédération s'est prononcée en faveur de l'indépendance du Québec pendant la campagne ré-

férendaire de 1995. La même année, les militantes organisaient la marche « Du pain et des roses » pour réclamer du gouvernement québécois des changements afin d'améliorer les conditions économiques des femmes. A cette occasion, 850 militantes avaient chaussé leurs souliers et marché plus de 200 km en 10 jours pour se rendre, à pied, déposer neuf demandes à Québec. Tout au long de leur parcours, les marcheurs avaient reçu un appui massif de la population et, à leur arrivée, 20 000 personnes les attendaient. Aux yeux de beaucoup de Québécois, cet événement avait été touchant et, pour la présidente de la FFQ, cette marche a marqué « un tournant dans le mouvement des femmes au Québec ».

Le rôle de la FFQ est aussi de contribuer à l'émergence des groupes de femmes en assurant soutien, animation et diffusion d'information. « Tant de réponses et tant de mobilisations témoignent de la vigueur des mouvements de femmes au Québec », soutient la présidente.

La Fédération des femmes du Québec est à vu le jour en 1966 à l'initiative de Thérèse Casgrain, dans la foulée des événements de 1965 marquant le 25^e anniversaire de l'obtention du droit de vote par les femmes du Québec. L'organisation fêtera donc ses 40 ans l'année prochaine. C'est un rendez-vous.

Une Charte mondiale des femmes pour l'humanité

« Nous allons faire du bruit, être présentes, descendre dans la rue »

L'année 2005 marquera certes un moment historique de la lutte des femmes à travers le monde, avec une panoplie d'activités de mobilisation et de revendications qui débiteront le 8 mars, Journée internationale des femmes, avec le lancement, au Brésil, de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité.

De la manifestation « Du pain et des roses » en 1995 à la Marche mondiale des femmes en 2000, qui avait mobilisé 30 000 personnes, le mouvement a pris une ampleur considérable. Les revendications féminines ont gagné, avec le tournant du siècle, une crédibilité et une présence sur la scène internationale beaucoup plus importants, à l'image de ce nouveau monde globalisé.

« On sent un net regain d'énergie et d'enthousiasme, au Québec et dans le monde », affirme la présidente de la Fédération des femmes du Québec, Michèle Asselin. Il y a beaucoup de mobilisation, partout on sent l'urgence d'agir. Dans les faits, la situation des femmes à travers le monde se dégrade. Lorsque la pauvreté

gagne du terrain, les femmes en souffrent. Dans le contexte actuel, leurs droits sont en recul. »

Solidarité internationale

La solidarité internationale ne date pas d'hier, mais les dernières années ont consolidé les liens et les intérêts communs. « C'est maintenant intégré à notre plan d'action, l'aspect international fait partie de notre stratégie », raconte la présidente. On peut mieux communiquer maintenant, avec Internet, mais malgré tout, c'est un défi de faire vivre un tel réseau de militantes. »

Ainsi, la Marche mondiale des femmes, organisation internationale créée en 2000, a adopté, en décembre 2004, une Charte mondiale des femmes pour l'humanité. Axée sur cinq grandes valeurs: l'égalité, la solidarité, la liberté, la justice et la paix, elle comprend 31 affirmations de principe, allant de « Les femmes prennent librement les décisions qui concernent leur corps, leur sexualité et leur fécondité. Elles choisissent d'avoir ou non des enfants » jusqu'à « Chaque personne a accès à un travail justement rémunéré, effectué dans des conditions sécuritaires et saines, permettant de vivre dignement », sans oublier « Aucune coutume, tradition, religion, idéologie, aucun système économique ni politique ne justifie l'infériorisation de quiconque... », ou encore « Les femmes sont des citoyennes à part entière avant d'être des conjointes, des compagnes, des épouses, des mères, des travailleuses », pour n'en citer que quelques-unes.

La Charte formule des grands principes et des conditions à remplir pour améliorer la qualité de vie des femmes, mais aussi pour lutter contre toutes les formes de discrimination. Le document propose « de construire un autre monde, où l'exploitation, l'oppression, l'intolérance et l'exclusion n'existent plus, où l'intégrité, la diversité, les droits et libertés de toutes et de tous sont respectés [...] ». Ce monde, nous avons la force de le créer. »

Le texte final a été approuvé lors de la cinquième rencontre internationale du mouvement, qui se tenait au Rwanda le 10 décembre dernier. Plus de 35 pays étaient alors représentés, incluant une délégation québécoise, puisque c'est dans la Belle Province que le mouvement mondial est né. « Ce fut un grand moment », confie Michèle Asselin, qui était du

nombre. Beaucoup d'Africaines de plusieurs pays participaient. C'était impressionnant. »

Créée à l'issue de multiples rencontres entre des regroupements de femmes, la Marche mondiale des femmes est en fait un réseau d'action féministe mondial qui jouit de sièges régionaux ou nationaux actifs dans plus de 53 pays autour du globe.

Relais planétaire

Une fois lancée au Brésil lors des activités entourant la Journée internationale des femmes, la Charte prendra la route [sic] pour effectuer un tour du monde en quelques mois. Le relais de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité traversera pas moins de 53 pays en 2005, entre le 8 mars et le 17 octobre, Journée internationale de lutte contre la pauvreté, où la Charte sera officiellement déposée au Burkina Faso.

Cette date importante, les Coordinations de la Marche mondiale des femmes de tous les pays participants se sont entendues pour effectuer, partout dans le monde, des actions significatives. « Nous allons faire du bruit, être présentes, descendre dans la rue », souligne Michèle Asselin. La Journée représentera, en fait, 24 heures de solidarité féministe mondiale. Débutant en Océanie, le mouvement progressera d'est en ouest. À midi, les femmes de chaque fuseau horaire se mobiliseront et se feront entendre pendant une heure.

Quelques délégations, provenant d'un peu partout, seront présentes à l'occasion du dépôt de la Charte à Ouagadougou (Burkina Faso), mais les organisatrices ont prévu des actions partout dans les pays qui auront participé au relais, afin de favoriser une plus grande appartenance locale et ne pas être freinées dans la mobilisation par des coûts de transport exorbitants.

Entre-temps, le document aura circulé du Pérou au Mozambique, en passant par la République de Corée, l'Azerbaïdjan, la Nouvelle-Calédonie, la Suisse, le Portugal, le Salvador, Haïti, le Japon, pour ne nommer que quelques pays. La Charte sera en sol québécois entre le 6 et le 8 mai, pour ensuite être envoyée en Turquie et en Grèce, deux pays qui ont joint leurs forces pour créer une organisation binationale sur leur territoire.



JACQUES GRENIER LE DEVOIR
La Marche mondiale des femmes en 2000 avait mobilisé 30 000 personnes.

Le 7 mai sera une journée de grands rassemblements et de mobilisation nationale au Québec en l'honneur du passage de la Charte dans la province. De nombreuses activités seront au programme. « Nous allons faire une grande chaîne humaine et nous tenir main dans la main jusqu'au parlement pour aller demander des réponses aux élus, suivant les revendications que nous aurons déposées deux mois plus tôt », affirme la présidente.

En même temps que la Charte traversera mer et monde, une courttepointe de la solidarité mondiale s'élabore. « Chaque pays ou territoire illustrera son monde idéal sur un carré de tissu afin de former une courttepointe mondiale », explique Mme Asselin. Ainsi, cette courttepointe, une idée de la Coordination québécoise de la Marche mondiale, se veut une œuvre d'art traduisant en images la Charte mondiale des femmes pour l'humanité, dans toute sa diversité. « Pour garder une trace de cette solidarité mondiale, avec un symbole de chaque pays », explique Mme Asselin.

Et qu'est-ce qui représentera le Québec sur la grande courttepointe mondiale? « Le 7 mai, des artistes seront invités à soumettre des propositions. Ce n'est pas encore complètement défini, mais ce sera sûrement des œuvres en direct. Nous choisirons sûrement un symbole qui représente les cinq valeurs de la Charte », conclut Michèle Asselin. Avis aux artistes intéressés(e)s.

M. B.

FEMMES
JOURNÉE
INTERNATIONALE

CE CAHIER SPÉCIAL

EST PUBLIÉ PAR LE DEVOIR

Responsable: NORMAND THÉRIAULT

ntheriault@ledevoir.ca

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec)

H3A 3M9.

Tél.: (514) 985-3333 redaction@ledevoir.com

DIGNITÉ LIBERTÉ DROITS ÉGALITÉ PROTECTION DIGNITÉ LIBERTÉ DROITS ÉGALITÉ PROTECTION

LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE RÉAFFIRME SON APPUI AUX FEMMES DANS LEURS LUTTES, ENCORE TROP D'ACTUALITÉ, POUR ACCÉDER AU PLEIN EXERCICE DE LEURS DROITS

TOUTE FEMME DOIT POUVOIR EXERCER SON DROIT

- de penser sa vie loin des stéréotypes sexuels;
- de pouvoir élever ses enfants sans être appauvrie et qu'ils puissent se loger convenablement sans être exclus;
- de voir son intégrité physique préservée de la violence et des mutilations génitales;
- d'être soutenue lorsqu'elle prend soin de l'un des siens malade ou âgé;
- d'être mise à l'abri de toute forme d'exploitation ou d'abus lorsqu'elle atteint la vieillesse;
- d'avoir accès à une formation professionnelle diversifiée;
- d'avoir accès à tous les types d'emplois;
- de recevoir un juste salaire pour son travail;
- de bénéficier d'une protection sociale adéquate lorsqu'elle exerce un travail autonome;
- de travailler dans un environnement exempt de harcèlement;
- de participer à l'exercice du pouvoir, notamment par un accès égal à l'administration gouvernementale...



Commission
des droits de la personne
et des droits de la jeunesse
Québec

♦ JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES ♦

LITTÉRATURE

La parole citoyenne

« Un roman peut être aussi efficace qu'un pamphlet »

C'est le 8 mars 1910, à Copenhague, qu'une confédération internationale de femmes socialistes de tous les pays s'est réunie pour inaugurer une journée destinée à promouvoir le vote des femmes. Quatre-vingt-cinq Journées de la femme plus tard, plusieurs préoccupations féminines persistent: le contrôle du corps, les questions relatives à la maternité, le rôle social qu'elles doivent jouer... La Journée internationale de la femme se veut une journée de prise de conscience, de mise à jour et de réflexion. Plume en main, la tête débordante d'idées, certaines écrivaines et chercheuses de la condition féminine se livrent.

MARIE-ÈVE GRANIERO

Historiquement, l'écriture était une des seules activités que les femmes pouvaient pratiquer, vu leur condition de femmes au foyer, explique Hélène Pelletier-Baillargeon, ancienne journaliste et auteure. Quelques-unes d'entre elles ont donc investi le domaine de l'écriture car, peu coûteux, il pouvait être pratiqué à partir de la maison. Pensons à Virginia Woolf, dont les écrits contribuèrent à faire émerger une écriture de la modernité à travers une langue mouvante, et ce, depuis son foyer. Plus près de nous, Germaine Guèvremont, Gabrielle Roy et Anne Hébert ont aussi innové en qualité d'écrivaines, pionnières dans un monde d'hommes.

Pour plusieurs écrivaines, l'écriture féminine a servi et sert toujours la cause des femmes. Dans un premier temps, la démarche féministe fut radicale. Il incombait aux femmes de mettre fin à la domination phallocrate et de dénoncer les injustices du passé. Ensuite, après avoir instauré les bases d'un

nouveau rapport entre les sexes, elles ont porté le combat sur le terrain littéraire, à travers des sujets propres à l'univers féminin. Comme l'annote si bien Lucie Robert, professeure titulaire au département d'études littéraires de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), « ce que l'on remarque à travers l'histoire de la littérature, c'est que les auteures ont dirigé la littérature vers des voies plus personnelles ou des sujets relatifs à leur monde sont soulevés. Elles ont montré sur la place publique les préoccupations des femmes afin de faire bouger les choses ». Freud n'a-t-il pas affirmé que les mots libèrent?

L'importance de l'écriture dite féminine serait donc l'élévation du niveau général de la conscience des citoyens et, par le fait même, l'émancipation de beaucoup de femmes. « Un roman peut être aussi efficace qu'un pamphlet », ajoute Hélène Pelletier-Baillargeon. Il est normal que les femmes aient pris position et se soient rebellées contre les injustices professionnelles et personnelles. En ce sens, les femmes reconnaissent

le poids de la lecture au même titre que le poids de l'éducation.

Libération

L'écriture aura-t-elle donc permis l'émergence et la libération de la femme? Hélène Pelletier-Baillargeon abonde en ce sens. Selon elle, les femmes ont mené tous les combats de base. Que ce soit sur le plan du droit de vote ou du droit à la scolarité supérieure, l'écriture a contribué à regrouper les femmes sous une même conscience collective. Et c'est cette solidarité que l'écrivaine tend à soutenir. Ses derniers ouvrages biographiques vont d'ailleurs en ce sens.

Que ce soit à travers son livre, *Marie-Guérin Lajoie, de mère en fille, la cause des femmes*, ou *Simonne Monet-Chartrand, un héritage et ses projets*, Hélène Pelletier-Baillargeon démontre qu'elle a à cœur ce lien très fort qui unit les femmes. « A l'heure de la mondialisation et des multinationales, les femmes doivent se regrouper afin de relever tous les nouveaux défis environnementaux et ceux des droits des travailleurs, car ce sont des enjeux qui les concernent. Il en va du salut des générations à venir », affirme-t-elle avec conviction. Elle cite entre autres le cas de certaines congrégations religieuses du Québec qui, par le biais de leurs placements financiers, ont pu exercer un poids considérable contre le

projet du Suroit. Chantale Savoie, professeure au département des littératures à l'Université Laval, est du même avis: le fait que plusieurs femmes écrivent contribue à améliorer la situation générale de la gent féminine.

Écrire au féminin

Malgré les sujets dits féminins, peut-on réellement parler d'une écriture faite par les femmes pour les femmes? La littérature de fiction ne semble pas avoir de sexe. C'est du moins ce qu'affirme Marguerite Paulin, auteure et journaliste à Radio Centre-Ville. Pour elle, loin de n'être qu'un contenu, un livre est aussi un contenant. George Sand, par exemple, a trompé les lecteurs avec son nom masculin malgré ses thèmes plutôt féminins. C'est donc dire que la littérature est subversive et malléable. Marie Paulin, qui s'est mise dans la peau de Félix Leclerc pour écrire sa biographie, affirme qu'il est donc possible de tromper le lecteur. Par contre, lorsque les écrits sont basés sur une prise de position, on peut distinguer une écriture féminine car l'auteure laisse alors transparaître une sensibilité à travers ses essais. C'est dans ce cas précis que l'on peut parler d'un texte de femme destiné aux femmes.

Toutefois, cet outil de propagande, de dénonciation ou tout simplement de libération n'est pas si effi-

ce en soi, car il est peu diffusé. Du lot de livres qui paraissent chaque année, très peu portent sur la condition féminine. Et même lorsqu'un ouvrage de ce type est édité, sa portée reste faible car il est souvent peu publicisé ou même dénigré et réduit à un simple livre « féministe ». C'est pourquoi la plupart des écrivaines préfèrent des produits plus commerciaux et léchés, des *best-sellers* tels les romans de Marie Laberge ou même ceux de Nelly Arcan.

Peaufiné et extrêmement lu, ce genre de livre attire et vend, telle une marque de commerce. Lucie Robert pense qu'il est nécessaire que certains ouvrages à grande diffusion soient écrits pour laisser de la place à un genre plus expérimental. Chantale Savoie va même jusqu'à affirmer qu'il est bon de continuer à susciter la multiplicité des discours et des messages pour faire avancer les choses.

Écrire... demain

En dépit de tout le travail déjà effectué, les vrais problèmes des femmes n'ont pas été réglés et seront traités dans la littérature à venir. La question de la maternité demeure le nerf de la guerre. Les femmes se sentent coupables d'avoir des enfants et de renoncer à leur carrière, ou encore de ne pas avoir ou de ne pas vouloir d'enfants. Sans omettre de dénoncer les inégalités liées à l'horloge bio-

logique. Pour Marguerite Paulin, tant que les hommes ne porteront pas eux-mêmes des enfants, les femmes seront confrontées à ce grand mystère qu'est la maternité car elles les portent non seulement dans leur corps, mais aussi dans leur tête.



Les inégalités en matière d'équité professionnelle et salariale sont d'autres thèmes à fouiller et approfondir car elles se trouvent toujours au centre des préoccupations sociales féminines. Il est choquant de constater que, bien que les femmes soient de plus en plus instruites, elles n'ont pas plus de possibilités d'emploi. Par conséquent, puisque les femmes sont plus pauvres que les hommes mais ont une espérance de vie plus élevée, un grave problème économique se pose. De plus en plus de femmes étant forcées de travailler très dur pour vivre et nourrir leurs enfants, elles ont de moins en moins le temps d'écrire pour dénoncer leur condition.

Les femmes reviennent de loin. Malgré les obstacles qu'il reste à franchir, elles doivent se réjouir d'être ce qu'elles sont — des femmes à part entière. Chacune d'entre elles doit donc profiter de la Journée internationale des femmes, le 8 mars prochain, pour se remettre en question, s'accepter, et surtout profiter pleinement de la vie.

LES FEMMES


et l'implication citoyenne

(du Nicaragua au Québec)

Dans le cadre de la journée internationale des femmes, SUCO organise une soirée de débat public sur l'implication citoyenne. Une femme du Nicaragua (**Gladys Cáceres Leiva**, directrice de l'INPRHU - Institut de promotion humaine) et une femme du Québec (**Monique Richard**, ex-présidente de la CSQ), toutes deux impliquées pour le développement social et plus particulièrement pour l'accès à l'éducation, viendront nous livrer leurs réflexions sur l'implication citoyenne. Le grand public est invité à venir les entendre et à débattre avec elles des grands enjeux citoyens actuels.

Mercredi 9 mars 2005, de 17 h 30 à 20 h
Salle communautaire de la Maison St-Etienne
6001, rue Christophe-Colomb (entre Rosemont et Bellechasse)
Métro Beaubien ou Rosemont
Entrée libre.
Informations: www.suco.org ou (514) 272-3019



La condition des femmes, l'Université Laval s'en occupe !

Journée internationale des femmes

Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes

Chaire CRSNG/Alcan pour les femmes en sciences et génie

Revue *Recherches féministes*
Vol. 17, n° 2, Féminisme, mondialisation et altermondialisation

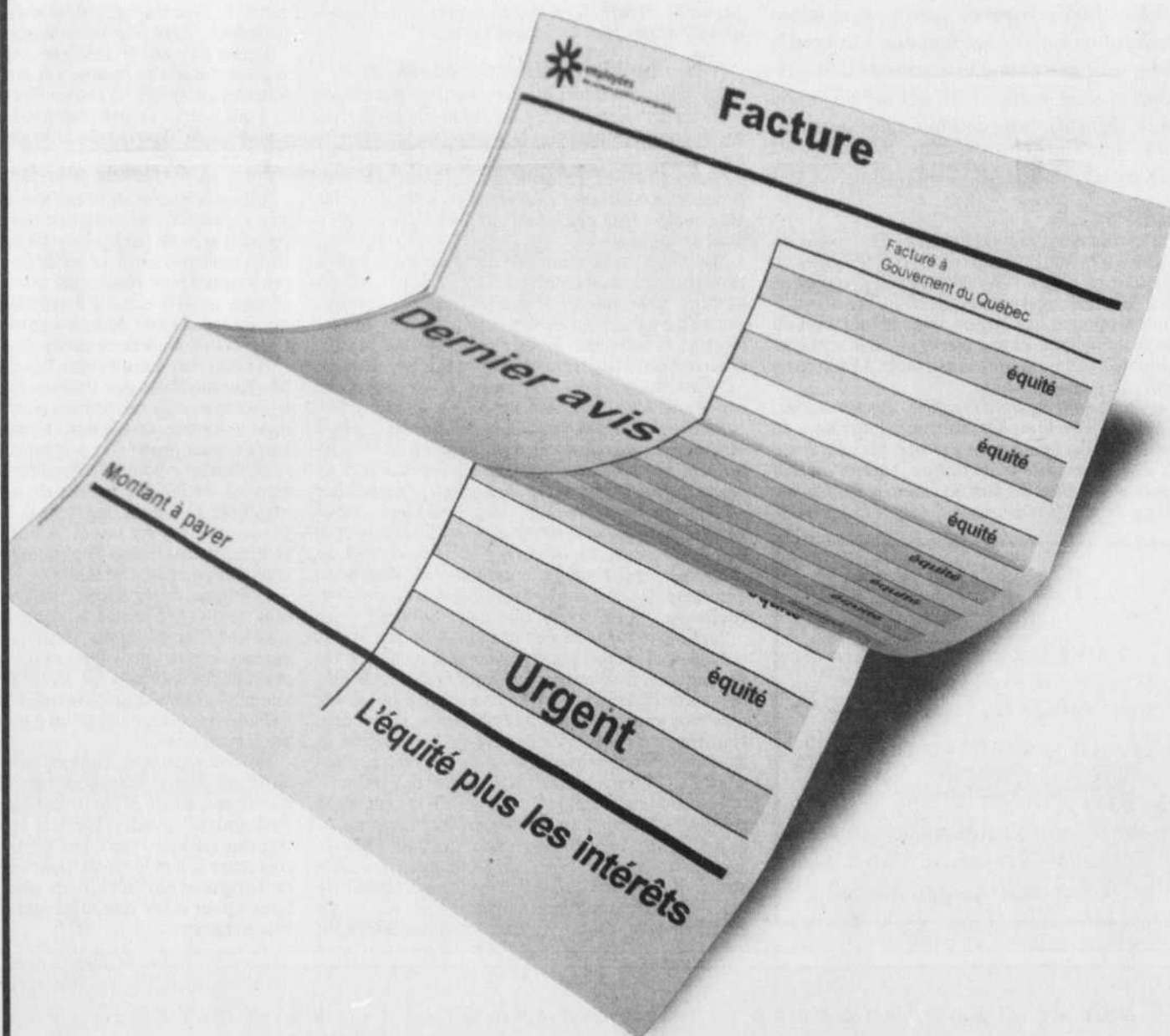
Diplôme de deuxième cycle en études féministes
www.ulaval.ca/sq/PR/C2/530A.html

Université féministe d'été
12-18 juin 2005
Féminisme et institutions démocratiques.
Des besoins à combler, des acquis à préserver, des stratégies à développer.

Pour information
universite-feministe-ete@fss.ulaval.ca
(418) 656-2131 poste 2287
<http://www.fss.ulaval.ca/universitefeministedete>



Équité salariale: c'est l'heure de régler les comptes!



Le gouvernement doit rembourser sa dette envers les femmes.

SCFP
Syndicat canadien de la fonction publique FTQ

POUR UNE VÉRITABLE ÉGALITÉ

BLOC QUÉBÉCOIS
www.blocquebecois.org

Le Bloc Québécois rend hommage aux femmes qui contribuent chaque jour au développement du Québec. Nos gestes quotidiens doivent exprimer l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ainsi le Bloc Québécois profite de la Journée internationale des femmes pour renouveler son engagement à défendre et à promouvoir les intérêts des femmes québécoises.